GOUVERNEMENT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

# Concours Butterfly 2050 « Dessine ton futur » - Saison 2 Foire Aux Questions

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, le concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur » est une initiative collaborative qui s'adresse aux établissements et à leurs étudiants/élèves, en les invitant à imaginer la France en 2050 à travers des scénarios prospectifs décrivant un futur désirable.

Les établissements peuvent participer soit en tant que porteur de projet, soit en tant que simple partenaire.

Chaque équipe inscrite doit être composée de 5 à 6 étudiants issus de différentes disciplines. Pendant le concours, chaque équipe est accompagnée d'un référent d'équipe dont la mission est d'accompagner le groupe tout au long du parcours.

Crée par le secrétariat général pour l'investissement, un service du Premier ministre en charge du plan France 2030, le concours Butterfly 2050 entame sa deuxième saison.

Contact : **concoursbutterfly2050@gmail.com**

**AMI « Compétences et Métiers d'Avenir »**

# Sommaire

2– Sommaire

3– Le concours Butterfly 2050

5– Les participants

5– Les équipes

6– Les thématiques

6– Les livrables

6– Les outils

# Le concours Butterfly 2050

## Qu'est-ce que le concours Butterfly 2050 ?

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, le concours « Butterfly 2050 - Dessine ton futur » est une initiative collaborative qui s'adresse aux établissements et à leurs étudiants/élèves, en les invitant à imaginer la France en 2050 à travers des scénarios prospectifs décrivant un futur désirable.

Les établissements peuvent participer soit en tant que porteur de projet, soit en tant que simple partenaire.

Chaque équipe inscrite doit être composée de 5 à 6 étudiants issus de différentes disciplines. Pendant le concours, chaque équipe est accompagnée d'un référent d'équipe dont la mission est d'accompagner le groupe tout au long du parcours.

Crée par le secrétariat général pour l'investissement, un service du Premier ministre en charge du plan France 2030, le concours Butterfly 2050 entame sa deuxième saison.

## Quelle est la date limite pour déclarer son intention ?

Se reporter au site de soumission.

**Que vous envisagiez d'être porteur de projet ou simple partenaire, faites-vous connaître afin de pouvoir recevoir un accompagnement par l'équipe projet du Concours Butterfly 2050.**

Cette déclaration d'intention se fait depuis le site internet Démarches simplifiées : **accédez au formulaire de déclaration d'intention.**

## Quelle est la date limite pour inscrire son équipe ?

La date limite pour ensuite inscrire son équipe est le **6 décembre 2024 à 23h59**.

**Seuls les porteurs de projet peuvent inscrire une/des équipe(s)**.

Cette inscription se fait depuis le site internet Démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-butterfly-2050-dessine-ton-futur-edition--2

## Comment contacter l'équipe projet ?

Pour toute question concernant l'inscription ou le déroulement du concours, vous pouvez contacter l'équipe projet à cette adresse : **concoursbutterfly2050@gmail.com**

# Les participants

## Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert :

- Aux établissements de formation lauréats, membres de consortium ou partenaires du programme Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) ou des Campus des Métiers et des qualifications (CMQ) ;

- Aux établissements de formation lauréats des autres dispositifs de France 2030 ou des programmes d'investissements d'avenir (PIA) précédents en cours (par exemple Nouveaux cursus universitaires, EUR, Excellences…) ;

- Aux autres établissements de formation.

## Le concours est-il ouvert aux établissements internationaux ?

Non, le concours est réservé aux établissements basés en France, en lien avec le plan France 2030.

Cependant, des échanges ou collaborations internationales peuvent être possibles si les partenaires principaux sont des établissements français.

## Quelle est la différence entre porteur de projet et partenaire du projet ?

Le porteur de projet est l'établissement qui décide de piloter la constitution et l'inscription d'une ou plusieurs équipe(s).

Le partenaire de projet est l'établissement qui aide à compléter une ou plusieurs équipe(s) avec un ou plusieurs apprenant(s) de sa structure.

## Quels sont les frais de participation ?

La participation est gratuite pour les étudiants/élèves/*alumnis*. Ainsi, leurs frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par leur établissement de rattachement.

Quant à la rémunération, aux frais de déplacement et d'hébergement du référent d'équipe, ils sont à la charge du porteur de projet.

A noter que ces dépenses sont éligibles dans le cadre des obligations de dépenses des programmes Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) et Campus des métiers et Qualification (CMQ).

Vous êtes lauréat CMA ? Vous pouvez prendre en compte les dépenses et frais d'un référent ou d'un participant Butterfly.

Vous êtes partenaire d'un projet CMA ? Votre chef de file peut accepter les dépenses que vous engagerez au titre d'un référent d'équipe ou d'un participant chrysalide.

En cas de nécessité faites appel à votre opérateur (votre chargé de projet ANR ou CDC) pour faciliter cette prise en charge par votre chef de file.

Si le porteur ou établissement partenaire est lauréat d'un autre dispositif de France 2030 ou des anciens PIA, l'éligibilité des dépenses est à considérer en fonction de l'annexe financière.

Lorsqu'un établissement n'est pas lauréat, il peut se rapprocher d'un autre établissement lauréat (par exemple le porteur) pour bénéficier d'un appui financier.

## Les enseignants peuvent-ils participer au concours ?

Les enseignants ne peuvent pas participer directement, mais ils peuvent encadrer et accompagner les équipes en tant que référents.

## Peut-on inclure des mentors ou experts externes dans une équipe?

Non, les mentors ou experts externes ne peuvent pas faire partie des équipes officielles, mais ils peuvent être consultés en tant que ressources ou conseillers pendant la phase exploratoire.

## Quel est le rôle exact du référent d'équipe?

Le référent d'équipe est responsable de la coordination des activités de l'équipe, de la bonne avancée du livrable et de la liaison avec l'équipe projet qui peut l'aider dans son accompagnement ?

# Les équipes

## Comment sont constituées les équipes ?

Les équipes, appelées « chrysalides », sont constituées de :

- Un/une scénariste ;
- Un/une designer ;
- Un/une ingénieur(e) ;
- Un(e) élève ou étudiant(e) d'une voie professionnelle ;
- Un ou deux étudiants de disciplines libres.

Les équipes doivent être pluridisciplinaires et provenir d'au moins deux établissements différents.

Afin d'être aidé dans la constitution des équipes, le plus simple est de remplir le formulaire de déclaration d'intention (voir question 2).

## Faut-il absolument que l'étudiant remplissant la fonction d'ingénieur dans l'équipe soit inscrit dans une formation d'ingénieur?

Non, il peut être en master de sciences et techniques.

Idem pour designer : il peut être en ingénierie de la conception.

Idem pour scénariste : il peut être en écriture créative, médiation, ou encore journalisme.

## Les équipes sont-elles constituées uniquement d'apprenants en cours de formation ?

Non, il est possible d'intégrer des *alumni* de moins de 2 ans post-diplôme à condition que leur emploi du temps (notamment professionnel, dans le cas où ils sont en activité) est compatible avec la participation au Concours.

## Y-a-t-il une limite d'âge pour les participants ?

Le concours est principalement ouvert aux élèves et étudiants en cours de formation ou alumni de moins de deux ans. Aucune limite d'âge spécifique n'est mentionnée, mais les participants doivent appartenir à un établissement de formation éligible.

## Quel niveau d'étude est nécessaire pour les participants ?

Il n'y a pas de niveau d'étude prérequis. L'an dernier il y avait des lycéens, comme des étudiants en Master 2.

## J'ai des élèves étrangers dans mon école, peuvent-ils participer s'ils ne maîtrisent pas parfaitement le français ?

Tant que l'élève en question parle **couramment français**, il ou elle peut tout à fait participer au Concours.

## Combien d'équipes un établissement peut-il inscrire ?

Un établissement peut inscrire jusqu'à 4 équipes maximum en tant que porteur de projet. Cependant, chaque équipe doit répondre aux critères de composition pluridisciplinaire et ne peut rendre qu'un livrable.

## En tant que partenaire du projet, quel est le nombre maximum qu'un établissement peut proposer ?

Il n'y a **pas de maximum**, du moment que vos étudiants sont motivés !

## Si mon établissement possède toutes les spécialités pour composer une équipe, suis-je quand même obligé de m'associer à une deuxième structure ?

Oui, car un des objectifs du concours Butterfly 2050 est de favoriser le rapprochement entre établissements.

## Est-il possible de participer seul(e) ou avec une équipe incomplète?

Non, **une équipe complète est obligatoire pour participer**. Cependant, l'équipe projet peut aider les établissements à constituer leurs équipes si besoin.

## Que se passe-t-il si un membre d'une équipe se désiste en cours de concours ?

Le porteur de projet (établissement) est responsable de pallier les éventuels désistements. Il doit trouver un remplaçant pour que l'équipe soit complète à nouveau.

## Peut-on déposer sans déclaration d'intention préalable ?

Oui ! Vous pourrez déposer des équipes en remplissant le formulaire « Déclaration d'inscription ».

# Les thématiques

## A quel moment du concours les étudiants choisissent-ils la thématique sur laquelle ils seront amenés à travailler ?

Le choix de la thématique se fait au moment de l'inscription de l'équipe. Il est déterminé par le porteur de projet en accord avec les membres de l'équipe.

## Peut-on changer de thématique en cours de concours ?

Non, une fois la thématique choisie au début du concours, elle doit être respectée jusqu'à la fin. Il est donc important de bien réfléchir avant de faire le choix de la thématique.

## Quelles sont les thématiques de cette édition 2024 ?

Les participants doivent choisir de travailler sur l'une des quatre thématiques suivantes :

- Prendre soin en 2050 : Innovations en matière de santé et bien-être ;
- Vivre ensemble en 2050 : Projections sur les relations sociales et l'habitabilité future ;
- Apprendre en 2050 : Révolutions dans les apprentissages et l'éducation ;
- Se nourrir en 2050 : Évolution des régimes alimentaires, agriculture et technologies alimentaires.

# Les livrables

## Comment peut-on accéder aux livrables de l'édition 2023 du concours Butterfly ?

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant cette première édition sur le site internet du SGPI : https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi/butterfly-2050

Concernant les livrables, la première édition de Butterfly comptait trois thématiques :

- Bien vivre en 2050 ;
- Habiter en 2050 ;
- Apprendre en 2050.

## Quel est le livrable attendu ?

Les équipes doivent soumettre un livrable comprenant trois parties :

- **Présentation de l'univers prospectif** : Description des innovations et caractéristiques clés de 2050.
- **Mise en récit du scénario** : Sous forme de court-métrage, de prose ou de scénario de podcast, incarnant les innovations et le thème choisi.
- **Compte rendu de la phase exploratoire** : Méthodologie et hypothèses ayant conduit à la création du scénario.

## Les livrables peuvent-ils inclure des prototypes ou des maquettes ?

Non, les équipes ne peuvent pas soumettre de prototypes ou maquettes, mais peuvent présenter un dessin ou une description du prototype ou de la maquette.

## Les équipes peuvent-elles utiliser des logiciels spécifiques pour créer leurs livrables ?

Les équipes sont libres d'utiliser tout logiciel ou outil numérique pour réaliser leurs livrables, tant que les fichiers soumis respectent les formats demandés.

## Qui détient les droits des projets soumis ?

Les équipes conservent les droits de propriété intellectuelle sur leurs projets, à condition de citer leurs sources et d'obtenir les droits nécessaires pour toute œuvre tierce utilisée.

## Peut-on soumettre un projet en plusieurs langues ?

Le concours se déroule en français, et les livrables doivent donc être soumis dans cette langue. Toutefois, si un projet inclut des éléments en langues étrangères (dialogues, citations), ils devront être accompagnés de traductions en français.

# Attribution des prix

## Quels sont les prix attribués ?

Le jury décernera 4 prix :

- **Deux Grands Prix de l'innovation** pour la mise en avant des innovations ;
- **Grand Prix du futur désirable** pour la création d'un avenir enviable ;
- **Prix coup de cœur du jury** pour la qualité narrative et des personnages.

## Comment seront jugés les projets ?

Les projets seront évalués sur :

- Le traitement original du thème ;
- Le caractère désirable du futur imaginé ;
- Le potentiel d'exploitation des innovations proposées ;
- La qualité du pitch oral final.

## Y-a-t-il des gains de prévus pour les lauréats ?

Oui, il s'agit principalement de bons d'achats, mais les élèves auront également la chance d'échanger avec des représentants/experts de leur domaine.

# Les outils

## Quelles ressources seront mises à disposition des équipes ?

Les équipes bénéficieront de ressources variées, incluant :

- Des *masterclasses* et webinaires ;
- Des consultations avec des professionnels (prospectivistes, scénaristes, designers) ;
- Une base de données d'articles et ouvrages ;
- Une liste de personnalités qualifiées en innovation.

## Comment être au courant des dates de *masterclasses*, webinaires et évènements du concours Butterfly ?

Afin d'accompagner les équipes, un agenda partagé sera créé afin d'avoir une visibilité sur les différents rendez-vous clefs. En attendant, le planning prévisionnel (kick-off / date des formations et masterclasses) a été envoyé par mail.

GOUVERNEMENT

BANQUE des TERRITOIRES

FRANCE 2030

**Contacts**

Concoursbutterfly2050@gmail.com